



# Pratiques exemplaires pour se préparer à une vérification en entreprise (audit de sécurité des transports)

Un audit de sécurité des transports peut avoir des effets importants sur une entreprise, tant positifs que potentiellement négatifs si cette dernière n'est pas bien préparée.

La préparation est la clé du succès et ne doit donc pas être négligée. Soyez bien préparé : documentez, suivez et mettez à jour vos dossiers; ayez un plan d'action ou d'intervention clair et précis. Des dossiers ordonnés et à jour facilitent le déroulement d'un audit et le travail des auditeurs, qui veulent comprendre vos activités.

## Comment se préparer

- Effectuez un audit interne simulé (auto-vérification) une à deux fois par année afin de bien maîtriser le processus.
- Répertoriez et documentez les défaillances et les non-conformités.
- Une fois la date de l'audit fixée, déterminez les responsabilités de chacun au sein de votre équipe et établissez un échéancier qui vous permettra d'apporter les correctifs nécessaires. Donnez-vous du temps!

## Où conserver les dossiers

- Les dossiers doivent être **accessibles** au lieu principal d'affaires ou à un autre endroit approuvé par l'organisme de réglementation de votre province.
- Ils doivent être **conservés selon les périodes prescrites** dans la réglementation et ne doivent pas être falsifiés.
- L'inspecteur doit pouvoir y accéder **durant les heures normales de bureau**.

## Quels sont les éléments donnant lieu à un audit?

- Mauvais antécédents d'accidents ou de condamnations/ d'infractions.
- Incident/accident grave (ex. : collision importante, infraction criminelle).

- Collision mortelle (entraîne le transfert de votre dossier devant les autorités gouvernementales (CTQ, MTO, etc.) pour audition).
- Demande volontaire pour obtenir une cote de sécurité « Satisfaisante » – dans ce cas précis, assurez-vous d'être bien préparé!
- Demande d'une autre province ou territoire.

## Outils et technologies recommandés

- **DCÉ certifiés** (Dispositifs de consignation électronique) au Canada – obligatoire depuis avril 2023
- **Système télématique** – offre de nombreux avantages, notamment :
  - prévention du vol grâce à la géo-clôture (« geo-fencing »)
  - surveillance en temps réel du comportement des conducteurs
  - gestion automatisée des alertes.
- **Logiciels de gestion de conformité** pour automatiser les rapports, faciliter les transitions/transferts/échanges entre les divers départements.

# Principaux effets d'un audit de sécurité

Effets positifs d'une bonne préparation	Effets négatifs d'une mauvaise préparation
<b>Conformité réglementaire renforcée</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Réduction du risque de sanctions, d'amendes ou de suspensions de permis d'exploitation.</li><li>Meilleure compréhension et application des normes provinciales et fédérales (ex. NSC, TMD, Heures de conduite/repos).</li></ul>	<b>Sanctions réglementaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Amendes, suspension de permis d'exploitation NSC/NIR/CVOR, modification de la cote de sécurité.</li></ul>
<b>Amélioration de la sécurité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Dossiers à jour et suivis = une meilleure traçabilité des incidents et des formations.</li><li>Réduction des accidents et des comportements à risque.</li></ul>	<b>Perte de contrats ou de clients</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Les clients peuvent se tourner vers des transporteurs plus conformes.</li><li>Risque de réputation négative dans l'industrie.</li></ul>
<b>Réputation professionnelle</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Une entreprise bien préparée inspire confiance aux clients, aux assureurs et aux partenaires.</li><li>Potentiel avantage concurrentiel dans les appels d'offres ou les contrats.</li></ul>	<b>Hausse des primes d'assurance</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Les assureurs peuvent considérer l'entreprise comme à risque si les audits révèlent des non-conformités.</li></ul>
<b>Optimisation des opérations</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Meilleure gestion des dossiers = gain de temps et d'efficacité.</li><li>Détection proactive des lacunes dans les processus internes.</li><li>Démontre le professionnalisme de l'entreprise.</li></ul>	<b>Arrêts d'exploitation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>En cas de non-conformité grave, les autorités peuvent imposer un arrêt temporaire ou complet des opérations, ainsi qu'une modification de la cote de sécurité.</li></ul>
<b>Réduction des coûts</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Moins d'accidents = moins de réparations, de réclamations et de pertes d'exploitation.</li><li>Moins de pénalités administratives.</li></ul>	<b>Stress organisationnel</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Pression sur les équipes administratives et opérationnelles.</li><li>Risque de surcharge de travail en période d'audit si les dossiers ne sont pas bien tenus.</li></ul>

## L'équipe des Solutions de gestion des risques d'Aviva est là pour vous aider

Vous souhaitez en savoir plus sur la préparation à un audit? Vous aimeriez faire une simulation? Nos conseillers des **Solutions de gestion des risques d'Aviva** peuvent vous épauler et vous fournir des outils pour vous aider à gérer votre profil de sécurité de transporteur (PEVL, CVOR, etc.). Écrivez-nous à [gestiondesrisquesaviva.canada@aviva.com](mailto:gestiondesrisquesaviva.canada@aviva.com).

La **norme 15 du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé** (CCATM) établit les normes minimales relatives aux vérifications en entreprise (audits de sécurité). L'audit permet d'évaluer la conformité d'un transporteur (passagers et marchandises) aux règles de sécurité routière. Elle peut être menée par un vérificateur gouvernemental ou un tiers certifié.

**Remarque : Les normes peuvent varier selon les provinces ou les territoires administratifs. Veuillez vérifier la réglementation en vigueur dans votre province ou territoire.**

[aviva.ca/gestiondesrisques](http://aviva.ca/gestiondesrisques)

### Sources :

Société de l'assurance automobile du Québec  
Ontario - Immatriculation d'utilisateur de véhicule utilitaire  
Alberta - Facility audits and investigations - Commercial carriers (site en anglais)  
Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé

Les renseignements contenus dans le présent article sont donnés à titre d'information seulement et ne sauraient se substituer à l'avis de professionnels et d'experts.

Sauf indication contraire, les droits d'auteur sur le présent contenu appartiennent à Aviva Canada Inc.; ce contenu ne peut être utilisé, vendu, autorisé sous licence, copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit dans quelque média et sur quelque support que ce soit sans le consentement écrit préalable